



Le dÃ©placement des civils au Liban par IsraÃ«l constitue un possible crime de guerre

## Description

*Les tactiques israÃ«liennes d'expulsion massive de civils libanais risquent de violer directement le droit international.*

*Par Nadia Hardman, le 23 mars 2026*



Des personnes fuyant les bombardements israËliens sont bloquËes dans des embouteillages sur la route de Saïda, au Liban, le 23 septembre 2024. AMR ABDALLAH DALSH / REUTERS

Les attaques israËliennes au Liban et la menace d'autres venir ont contraint plus d'un million de personnes à fuir leurs foyers. Cela reprËsente prËs d'un cinquiËme de la population totale d'un pays qui accueille dËj le plus grand nombre de rËfugiËs par habitant au monde.

Depuis deux ans, Human Rights Watch (HRW) documente les stratËgies de dËplacement d'IsraËl dans les territoires palestiniens occupËs, qui ont forcË les habitantËs de camps de rËfugiËs et de quartiers entiers à fuir, souvent sous la menace immËdiate de frappes

---

ariennes ou d'opérations militaires en cours. Nous voyons aujourd'hui les mêmes tactiques déployées au Liban. Les ordres d'évacuation israéliens visent de vastes zones de la population majoritairement chiite dans le sud du Liban et la banlieue sud de la capitale, Beyrouth soit environ 15 % du territoire libanais. Les habitants ont cherché refuge chez des amis et des proches, dans des abris organisés par le gouvernement, ou se sont tout simplement installés le long du littoral de Beyrouth, elle-même visée par une récente frappe israélienne.

Les lois de la guerre stipulent que les civils ne peuvent être contraints de quitter leurs foyers qu'en cas de nécessité militaire impérieuse ou lorsque la sécurité de la population est en danger. L'évacuation doit être temporaire, et les personnes doivent être autorisées à rentrer dès la fin des hostilités. En bref, la guerre n'est pas une licence pour expulser des peuples de leurs terres.

À Gaza, l'armée israélienne a déplacé de force la quasi-totalité de ses deux millions d'habitants grâce à un système d'évacuation qui exposait directement les personnes au danger, en les poussant vers des enclaves de plus en plus réduites. En Cisjordanie occupée, début 2025, l'opération « Iron Wall » de l'armée israélienne a conduit au nettoyage ethnique de 32 000 Palestiniens dans trois camps de réfugiés le déplacement le plus massif dans la région depuis 1967. Ces personnes restent aujourd'hui interdites d'accès à leurs foyers par l'armée israélienne, ou empêchées de retourner à leur emplacement de leurs maisons que les autorités israéliennes ont démolies.

Dans le sud de la Syrie, Israël occupe une partie du territoire, HRW a constaté que les forces israéliennes se sont livrées à toute une série d'abus contre les résidents, notamment des déplacements forcés, la saisie et la démolition de maisons, et l'interdiction faite aux habitants de rentrer chez eux-elles.

Tant à Gaza qu'en Cisjordanie, Israël a affirmé cibler des militants palestiniens et leurs infrastructures. Mais cela ne justifie pas un déplacement massif de la population civile. Israël est tenu d'envisager des alternatives : le déplacement de masse est une mesure de dernier recours, et les autorités n'ont pas démontré, ni à Gaza ni en Cisjordanie, qu'elles avaient exploré d'autres moyens d'atteindre leurs objectifs militaires, ni que tout déplacement serait temporaire.

En réalité, HRW a constaté dans les deux cas que les autorités israéliennes, soutenues par une politique d'État, ont intentionnellement provoqué le déplacement forcé massif, délibéré et de longue durée de civils palestiniens, constituant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Dans les deux cas, de hauts responsables israéliens ont affirmé ouvertement leur intention d'expulser les Palestiniens et de les maintenir hors de certaines parties de Gaza et de la Cisjordanie.

Désormais au Liban, les autorités israéliennes semblent enclencher le même processus de déplacement forcé. Plusieurs experts des Nations Unies ont tiré la même sonnette d'alarme.

Le 16 mars, le ministre israélien de la Défense Israel Katz a déclaré : « Les résidents chiites du sud du Liban qui ont évacué. es ne rentreront pas dans leurs foyers au sud de la zone du Litani tant que la sécurité des habitants du nord d'Israël ne sera pas garantie. » Sous

cet angle, le déplacement de la population chiite ressemble moins à une nécessité militaire temporaire qu'à une manœuvre visant à déplacer durablement la population civile en raison de sa religion.

Alors que le monde assiste à des scènes de déplacement de masse et de destruction, les pays disposant d'un levier sur Israël devraient utiliser pour mettre fin aux atrocités en cours, notamment en imposant des sanctions ciblées, en suspendant les transferts d'armements, en interdisant le commerce avec les colonies illégales, en suspendant les accords commerciaux préférentiels, et en soutenant la Cour pénale internationale et ses enquêtes en cours, y compris en exécutant ses mandats arrêtés.

L'absence de responsabilisation pour les violations du droit international humanitaire à Gaza et en Cisjordanie doit également cesser. Sans pression internationale significative et sans poursuites crédibles pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, les autorités israéliennes et leur armée resteront enhardies à poursuivre une stratégie de déplacement forcé et de refus permanent du retour à travers toute la région.

La communauté internationale peut et doit faire mieux. Les gouvernements doivent agir d'urgence pour mettre fin au déplacement forcé potentiel de civils au Liban, garantir leur droit au retour, et prévenir de nouvelles attaques contre les civils libanais.

*Nadia Hardman est chercheuse senior spécialisée dans les droits des réfugiés et des migrants à Human Rights Watch.*

Traduction pour l'Agence Média Palestine : L.D

Source: [Al Jazeera](#)

**date créée**  
2026/03/24